



## Attestation de Première Éducation à la Route

**Le présent document est destiné aux classes de CM2.**

Il a été élaboré par la commission APER 94 constituée de Conseillers pédagogiques EPS sous la coordination de M. Baccellieri, IEN de la 19<sup>ème</sup> circonscription du Val de Marne.

**La lutte contre l'insécurité routière est une priorité nationale.** L'école occupe une place prépondérante dans la formation des futurs citoyens et usagers de la route.

**Le pilier 6 du socle commun** nécessite de développer les compétences sociales et civiques ; l'éducation à la sécurité routière y contribue.

**Dans la perspective du palier 2 du socle commun** dont la maîtrise est attendue à la fin du CM2, a été créée une **Attestation de Première Education à la Route [APER]** mentionnée dans le livret scolaire.

Celle-ci doit permettre de valider l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la rue, de la route et de la connaissance de leurs justifications.

Elle sera jointe au dossier d'entrée en classe de sixième afin de favoriser la liaison avec le collège.

**Ce document est composé de 10 fiches** permettant de valider les bons comportements en tant que piéton, passager ou utilisateur d'une bicyclette.

Il comporte deux parties :

- un dossier élève proposant des situations d'évaluation,
- un dossier enseignant qui indique les solutions et les conditions de validation.

Les items liés à la pratique effective d'une bicyclette ne sont pas traités ; une pratique de classe est indispensable. Les enseignants peuvent avoir recours à des organismes tels que l'Association Prévention routière, la prévention MAIF...

**Des séances préalables de sensibilisation et d'apprentissage** [code de la route, comportement du piéton ...] sont indispensables.

**Des applications concrètes** sont à envisager :

- en tant que **piéton** lors de sorties scolaires,
- en tant que **rouleur** dans et hors de l'école.



*Document réalisé par :*  
**Nathalie ALCINDOR, Olivier BARSOLLE,**  
**Corinne DELY et Laurence GÉRARD,**  
*conseillers pédagogiques EPS du Val de Marne*



## TEXTES OFFICIELS

### **Circulaire n°2002-229 du 25/10/2002**

Mise en œuvre d'une Attestation de Première Education à la Route dans les écoles maternelles et élémentaires (APER)

Encart spécial BOEN n°40 du 31/10/2002

## SITES INTERNET

<http://www.preventionroutiere.asso.fr/les-cles.aspx>

<http://eduscol.education.fr/D0163/APER.htm>

<http://www.securite-pour-tous.fr>

<http://www.maif.fr> > Les inséparables

<http://www.infos-enseignants.org/prevention/anastase.php>

<http://www.priorite-vos-enfants.fr>

<http://www.anateep.asso.fr/betecs/outils.htm>

<http://www.zouletatou.fr/>

<http://www.elmer.ca/fre/safety-village/traffic-safety.php>

<http://www.cndp.fr> (pour une bibliographie)

# ATTESTATION DE PREMIÈRE ÉDUCATION À LA ROUTE

Nom de l'élève : ..... Prénom : .....

<b>Savoirs, savoir-faire à acquérir</b> <i>Les savoirs et savoir-faire énoncés dans ce tableau renvoient au document « Attestation de Première Education à la Route ».</i> <i>Les cases blanches désignent les cycles au cours desquels ils doivent être acquis. Les cases grisées indiquent la possibilité de poursuivre le travail au cours des cycles suivants, les cases noircies marquent les cycles qui ne sont pas concernés.</i>	Validation en fin de cycle					
	1		2		3	
	Elève	Maître	Elève	Maître	Elève	Maître
<b>Quand je suis piéton...</b>						
▪ Dans la rue, je sais regarder.						
▪ Dans la rue, je sais écouter.						
▪ Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers.						
Je sais marcher sur le trottoir :						
▪ accompagné(e).						
▪ non accompagné(e).						
<b>Je traverse une chaussée</b>						
▪ Je sais que je ne dois pas traverser une chaussée seul(e).						
▪ Je sais traverser à un carrefour.						
▪ Je sais traverser à un rond-point.						
▪ Je sais faire traverser une personne.						
<b>Je vis dans un espace complexe</b>						
Dans un environnement proche :						
▪ Je sais identifier les dangers.						
▪ Je reconnais les espaces de jeu et les espaces de circulation.						
▪ Je sais me déplacer à pied dans mon quartier ou mon village.						
Dans un environnement non familier :						
▪ Je sais identifier les dangers.						
▪ Je sais organiser mon trajet.						
▪ Je sais utiliser un plan, une carte.						
▪ Je connais les règles du code de la route.						
▪ Je sais donner l'alerte en cas d'accident.						
▪ Je connais les principes simples de secourisme.						
<b>Quand je suis passager...</b>						
▪ Je sais monter et descendre d'un véhicule.						
▪ Je ne gêne pas le conducteur.						
▪ Je sais pourquoi je dois être retenu(e) (ceinture, siège).						
▪ Je sais utiliser ma ceinture de sécurité.						
▪ Je connais et je respecte le code du passager du véhicule particulier.						
▪ Je connais et je respecte le code du passager deux roues.						
▪ Je respecte les consignes de l'adulte dans un transport scolaire.						
▪ Je connais et je respecte le code du passager de transport en commun.						
▪ J'adopte l'attitude qui convient sur une zone d'attente.						
<b>Quand je roule...</b>						
▪ Je sais rouler prudemment sur le trottoir et les espaces piétons.						
▪ Je roule dans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise.						
▪ Je contrôle ma vitesse, mon équilibre, ma trajectoire.						
▪ Je sais rouler en tenant compte des autres.						
▪ Je sais rouler en groupe.						
▪ Je demande et j'utilise les équipements de protection.						
▪ Je vérifie et j'utilise les équipements.						
▪ Je vérifie les organes de sécurité de l'engin.						
Je connais les règles du code de la route :						
▪ Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler.						
▪ Je sais rouler à droite.						
▪ Je connais la signification de la signalisation (feux et panneaux).						
▪ Je connais l'ordre de passage aux intersections.						
▪ Je signale à temps mes intentions de changement de direction.						
▪ Je respecte ces règles du code de la route.						

**Attestation attribuée(1) non attribuée (1) à l'élève en Conseil des maîtres de cycle 3 le .....**  
 (1) Rayer la mention inutile **La directrice – Le directeur de l'école**

Au dos de l'attestation, vous trouverez les items à valider ; ils correspondent aux compétences qu'un élève de CM2 doit maîtriser.

Ils sont regroupés par champs :

- Quand je suis piéton
- Quand je suis passager
- Quand je roule

Ce dossier vous permettra de valider tous les items sauf :

Je sais utiliser ma ceinture de sécurité.	À observer lors des déplacements en autocar.
Je contrôle ma vitesse, mon équilibre et ma trajectoire.	À évaluer sur engins roulants.
Je sais rouler en groupe.	
Je signale à temps mes intentions de changement de direction.	
Je respecte les règles du code de la route.	Comportement à évaluer à chaque occasion.

COMPÉTENCES	FICHES
<b>Quand je suis piéton ...</b>	
<b>Je sais marcher sur le trottoir :</b>	
Je sais marcher sur le trottoir seul.	n°1
<b>Je traverse une chaussée</b>	
Je sais traverser une chaussée seul(e).	n°2
Je sais traverser à un carrefour.	n°2
Je sais traverser à un rond-point.	n°2
Je sais faire traverser une personne.	n°2
<b>Je vis dans un espace complexe</b>	
Je sais identifier les dangers.	n°3
Je sais organiser mon trajet.	n°3
Je sais utiliser un plan, une carte.	n°3
Je connais les règles du code la route.	n°2 et 3
<b>Quand je suis passager ...</b>	
Je sais comment je dois être retenu(e).	n°5
Je sais utiliser ma ceinture de sécurité.	En situation
Je connais et je respecte le code du passager de véhicule particulier.	n°4
Je connais et je respecte le code du passager de véhicule à 2 roues.	n°4
Je respecte une consigne de l'adulte dans un transport scolaire.	n°4
Je connais et respecte le code du passager du transport en commun.	n°4
J'adopte l'attitude qui convient dans une zone d'attente.	n°4
<b>Quand je roule ...</b>	
Je roule dans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise.	n°6
Je contrôle ma vitesse, mon équilibre et ma trajectoire.	En situation
Je sais rouler en groupe.	En situation
Je vérifie et j'utilise les équipements.	n°7
Je vérifie les organes de sécurité de mon véhicule.	n°7
<b>Je connais les règles du code de la route ...</b>	
Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler.	n°6
Je connais la signification de la signalisation.	n°8 et 9
Je connais l'ordre de passage aux intersections.	n°10
Je signale à temps mes intentions de changement de direction.	En situation
Je respecte les règles du code de la route.	En situation

# JE VIS DANS UN ENVIRONNEMENT COMPLEXE



## Quand je suis piéton ...

Je sais marcher sur le trottoir

## **Je traverse une chaussée**

Je sais traverser une chaussée seul(e).

Je sais traverser à un carrefour.

## **Je traverse une chaussée**

Je sais traverser à un rond-point.

Je sais faire traverser une personne.

## **Je vis dans un espace complexe**

Je sais identifier les dangers.

Je sais organiser mon trajet.

Je sais utiliser un plan, une carte.

Je connais les règles du code de la route.

## Quand je suis passager ...

Je sais comment je dois être retenu(e).

Je sais utiliser ma ceinture de sécurité.

Je connais et je respecte le code du passager de véhicule particulier.

Je connais et je respecte le code du passager de véhicule à 2 roues.

Je respecte une consigne de l'adulte dans un transport scolaire.

Je connais et respecte le code du passager du transport en commun.

J'adopte l'attitude qui convient dans une zone d'attente.

## Quand je roule ...

Je roule dans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise.

Je contrôle ma vitesse, mon équilibre et ma trajectoire.

Je sais rouler en groupe.

Je vérifie et j'utilise les équipements.

Je vérifie les organes de sécurité de mon véhicule.

## **Je connais les règles du code de la route ...**

Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler.

Je connais la signification de la signalisation.

Je connais l'ordre de passage aux intersections.

Je signale à temps mes intentions de changement de direction.

Je respecte les règles du code de la route.



ANNÉE SCOLAIRE 20..... - 20.....

## ATTESTATION DE PREMIÈRE ÉDUCATION À LA ROUTE

*Circulaire n°2002-229 du 25 octobre 2002*

L'attestation « APER » est délivrée en fonction des compétences acquises figurant dans la grille d'évaluation (annexée à la circulaire visée ci-dessus) à

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Département :

École :

Fait à :

Le :

Visa de la directrice ou du directeur d'école :

Cachet de l'école